

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD} le 16 mars 2009

Limite de paiement EDI

La période de pointe pour le dépôt d'états financiers annuels arrivant à grands pas, la CDS aimerait rappeler aux abonnés que la limite quotidienne de paiement EDI établie auprès de leur institution financière doit être suffisante pour effectuer le paiement des droits annuels à la Commission des valeurs mobilières et des frais d'utilisation annuels SEDAR afférents. Pour toute modification à cette limite quotidienne de paiement, veuillez communiquer directement avec votre institution financière.

Les adhérents qui autorisent des paiements SEDAR au moyen d'un ID utilisateur permettant uniquement d'effectuer des paiements inférieurs à la limite prédéfinie pour un **projet** (par opposition avec la limite quotidienne établie auprès de l'institution financière) sont priés de confirmer que cette limite de paiement de projet est suffisante ou d'utiliser un ID utilisateur autorisant un paiement sans limite. Les adhérents peuvent consulter le module Profil et préférences de l'utilisateur SEDAR/Données utilisateur/Autorisation bancaire pour obtenir la liste des ID utilisateurs de leur société et les limites de paiement qui y sont associées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre directeur des relations avec la clientèle de votre région, SEDAR ou avec le Service d'assistance technique de la CDS INC., au 1 800 219-5381.

©CDS INC. 2009. Tous droits réservés.

CDS INC. 85, rue Richmond Ouest, Toronto (Ontario) M5H 2C9

SEDAR^{MD} est une marque de commerce déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, utilisée par la CDS INC. en vertu d'une licence d'exploitation.